

Précompte immobilier
Réclamation administrative

Le formulaire est réservé exclusivement à l'introduction d'une réclamation administrative. Pour les **demandes de réduction** ou les **demandes de remise ou modération proportionnelle**, il existe des formulaires spécifiques :

- Si votre demande concerne une réduction pour « habitation modeste », « charge de famille », « personne handicapée » ou « grand invalide de guerre », vous devez utiliser le formulaire « demande de réduction ».
- Si votre demande concerne une remise ou modération proportionnelle pour « inoccupation et improductivité », « inactivité du matériel et d'outillage », « destruction d'un bien ou du matériel et outillage », vous devez compléter le formulaire « Demande de remise ou modération proportionnelle ».

Les formulaires sont disponibles sur le site www.wallonie.be ou sur demande auprès de nos services.

Coordonnées du réclamant

Identification

êtes une :

Personne physique

Nom : Prénom :

N° de registre national (il se trouve au verso de la carte d'identité) : ... - ... - ...

Personne morale

N° BCE : 0

Dénomination :

Adresse

: Numéro : Boite :

: postal : Localité : Pays :

Contact

Numéro de téléphone (de préférence GSM) :

Adresse e-mail :

2. Identification du bien dont le précompte immobilier est contesté

2.1. Adresse

Rue : Numéro : Boite :

Code postal : Localité :

2.2. Références cadastrales

Ces informations figurent sur votre avertissement-extrait de rôle

Numéro de division cadastrale :

N° d'identification de la parcelle (ou à défaut le n° d'article de la matrice cadastrale) :

2.3. Identité du propriétaire

Par rapport au bien concerné par la réclamation, vous êtes :

le propriétaire

Le bien est-il en indivision¹ ? Oui Non

Si le bien est en **indivision et que vous n'êtes pas le redevable de correspondance**, précisez son identité :

Nom : Prénom :

N° de registre national (il se trouve au verso de la carte d'identité) :

le locataire

Précisez les coordonnées du propriétaire :

Nom : Prénom :

N° de registre national (il se trouve au verso de la carte d'identité) :

Adresse :

Rue : Numéro : Boite :

Code postal : Localité :

Pays :

Autre (précisez) :

Attention si vous introduisez une réclamation pour une autre personne, veuillez joindre un mandat valide, à savoir le document signé par lequel cette personne vous autorise à la représenter légalement.

¹ L'**indivision** est une situation juridique dans laquelle plusieurs personnes exercent les mêmes droits sur un même bien sans pour autant que leurs parts respectives se trouvent matériellement divisées. Dans le cadre de l'indivision, un indivisaire de correspondance est identifié par l'administration fiscale. C'est l'indivisaire de correspondance qui réceptionne l'avis de paiement du précompte immobilier (l'avertissement-extrait de rôle) pour l'ensemble des indivisaires devant payer partie de ce précompte immobilier selon leur quote-part dans le bien concerné

3. Contestation

3.1. Période contestée

Exercice(s) d'imposition contesté(s) :

Année	Numéro de l'article de rôle (il se trouve sur l'avertissement-extrait de rôle)
2 0
2 0
2 0
2 0
2 0

3.2. Nature de la réclamation

Veillez cocher la nature de votre réclamation en matière de précompte immobilier :

- Contestation de propriété
- Exonération diverses (par exemple : affectation sans but de lucre, domaines nationaux, Matériel et outillage, site Natura 2000)
- Autre :

3.3. Justification

Pour être recevable, votre réclamation doit être motivée. Veuillez donc exprimer clairement les motifs de votre contestation au verso et joindre copie de toute preuve utile.

- Par exemple :
- Copie de votre réclamation auprès de l'administration générale de la Documentation Patrimoniale.
 - Copie de l'acte notarié de vente ou de donation,
 - Copie de la déclaration du sinistre.
 - Copie de la décision concernant une exonération du revenu cadastral ou du précompte immobilier.

Date : / / 2 0

Signature :

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, le contentieux et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous aux pages Fiscalité du Portail Wallonie (www.wallonie.be/fiscalite).

La présente réclamation doit être introduire conformément au prescrit du Chapitre V, Section 1 du Décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.

Je souhaite introduire ici une contestation auprès de vos services pour les raisons suivantes :

(Expliquez votre situation succinctement)